

Forum des RASED

Forum des RASED

Décembre 2014

Maud CHARUEL, FOF-ALSACE-LORRAINE

Vers une école inclusive : Quel(s) accompagnement(s) par les professionnels des RASED ?

Comment œuvrer à la construction de cette rencontre avec l'Autre, différent et singulier ?

Une définition de l'école inclusive : « C'est une école qui s'adapterait aux élèves à besoins éducatifs particuliers, en s'appuyant sur un projet individualisé établi en partenariat avec la famille, le CAMSP, le SSESAD, l'orthophoniste. Elle permet à chaque élève un parcours " à la carte " au sein de l'école " ordinaire " » (www.versunecoleinclusive.fr)

Le 6 décembre 2014 s'est déroulé le 5^{ème} **Forum des RASED** à la Bourse du Travail à PARIS. Ce forum était organisé par la **FNAREN** (Fédération Nationale des Associations des Rééducateurs de l'Éducation Nationale), la **FNAME** (Fédération Nationale des Associations des Maîtres E) et par l'**AFPEN** (Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale). Chacune de ces organisations avait invité un intervenant.

Roland GORI, invité de la FNAREN : « École inclusive, le choc des cultures : Normer ou prendre soin ? »

Roland GORI est psychanalyste et professeur à l'université AIX-MARSEILLE. Il est le président de l'Appel des Appels.

Roland GORI nous a interrogés : L'inclusion, pour quoi faire et avec qui ? Que signifie **école inclusive** si on ne dit pas pourquoi et comment ? Pour lui, le risque majeur de l'école inclusive est de tomber vers des dispositifs « sécuritaires », de tomber du côté de la technologie et de l'anomalie.

Forum des RASED

L'individu est amené à essayer de repérer des signaux qui pourraient avertir. Il y a alors évaluation en tant que lieu potentiel d'émergence de catastrophes. L'individu n'est donc plus capté dans sa singularité mais davantage comme un segment de population statistique. Nous ne sommes alors plus du côté du soin, de la connaissance et de la parole.

Pour illustrer son propos, **Roland GORI** prend l'**exemple du diagnostic psychiatrique**.

Dans les années 60, un consensus au niveau des diagnostics psychiatriques est impossible à trouver. Un mouvement met en cause l'autorité du psychiatre. Cela aboutira à la rédaction du **DSM III** entre 1967 et 1980. Cette mise en place d'un traitement automatique d'informations a accru le nombre de troubles du comportement (il a été multiplié par 4). Le champ de la pathologie a été étendu. Des critères standardisés ont été établis pour les entretiens pour que l'individu soit classé en fonction d'un certain nombre d'items. On ne s'interroge alors pas pour savoir si ce diagnostic a une réalité clinique.

Roland GORI prend alors l'**exemple du diagnostic du trouble de l'attention et de l'hyperactivité (TDA-H)**. La protocolisation induite par le DSM aboutit à essayer de nous mettre d'accord sans savoir si

l'accord obtenu est juste, vrai, valide. Les protocoles nous obligent à nous accorder. Pour autant, cet accord n'a pas de valeur de justice. Il y a effacement de la singularité.

Le problème de la société d'aujourd'hui est, selon lui, une **crise de l'autorité**. Que faisons-nous ? Nous procédons comme les compagnies d'assurance : nous définissons des risques ; nous définissons des profils, des segments de populations statistiques, qui déterminent une probabilité ; nous procédons désormais de manière identique avec tous les patients. Nous déterminons le profil statistique d'un individu pour essayer de construire le dispositif de « soins » ou de surveillance permettant d'éviter l'émergence d'une récurrence.

En conclusion, Roland GORI estime qu'on ne donne pas le temps et les moyens nécessaires aux professionnels et que le **système technicien** exempt de penser, de réfléchir aux conditions de l'existence humaine. Les métiers se trouvent détruits dans leur autorité, dans leur tradition, leur éthique au profit d'actes de plus en plus modulés et fragmentés. Le **savoir-faire artisanal** a été confisqué.

Forum des RASED

Serge THOMAZET, invité de la FNAME : « Quelle place pour les personnels de RASED dans l'école inclusive ? »

Serge THOMAZET est maître de conférences à l'ESPE (Ecole Supérieure de Professorat de l'Education) CLERMONT-AUVERGNE, à l'Université Blaise PASCAL et membre du laboratoire ACTé (Activité Connaissance Transmission éducation).

Pour lui, la question « Quelle place pour les personnels de RASED dans l'école inclusive ? » est difficile mais elle témoigne de la **difficulté de reconfigurer l'école** au service de tous. Selon l'Unicef, du temps de l'intégration c'est l'élève qui était en difficulté ; avec l'école inclusive, c'est l'école qui en difficulté. Il y a actuellement un certain nombre de signaux d'inquiétude. Malgré tout il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des **avancées**. Avant la loi du 11 février 2005, un enfant handicapé devait être déscolarisé pour être placé dans un établissement spécialisé qui procédait ensuite à son intégration. Nous n'en sommes plus là.

Pour autant, il y a un malaise grave et une forme de maltraitance de l'enfant mais aussi des professionnels dans certaines situations. La situation est violente pour tout le monde : pour les enseignants, pour les parents, pour les enfants. On cherche des outils. La technologie prend la place de l'homme. L'homme en vient à faire ce

que la technologie n'arrive pas à faire. **Quelle école inclusive** voulons-nous ? Sommes-nous d'accord sur ce qu'est cette école inclusive ? Quels élèves sont concernés par cette école inclusive ? De quelles professions a-t-on besoin pour fabriquer l'école inclusive ? Y a-t-il encore une place pour les professionnels spécialisés ? Le plus souvent, on comprend l'école inclusive comme la classe ordinaire. Mais on se retrouve avec des situations où on dit aux parents que l'enfant n'est pas capable d'aller à l'école ordinaire et on les envoie dans des établissements type IME. Est-ce ça l'école inclusive ?

Pour beaucoup d'enfants, des compensations suffisent (ordinateur, fauteuil, AVS) pour que l'enfant assiste à l'école telle qu'elle est. Mais l'intégration a des limites car dès que l'écart avec la norme scolaire devient trop grand, les enfants n'ont pas leur place à l'école. L'école ordinaire accueille facilement la différence mais à condition qu'elle rentre dans le moule.

Forum des RASED

Depuis la **loi du 11 février 2005**, 10 % d'handicapés en plus dans les classes ordinaires avaient été annoncés. Les élèves qui arrivent ne sont plus les mêmes. L'écart avec la norme est plus important. Depuis, l'école française accueille des publics qu'elle n'a pas l'habitude d'accueillir et qui mettent à mal son fonctionnement traditionnel. Ces élèves doivent être pris en charge par le système et celui-ci se trouve en difficulté.

L'école inclusive, est-ce que ça marche ?

Pour Serge THOMAZET, là n'est pas la question. Il faut que ça marche. Il faut trouver des solutions pour que ça fonctionne. Il distingue alors **deux notions-clés** :

- **l'adaptation** : fabriquer une école qui s'adapte aux enfants et à leurs besoins. L'école inclusive ne peut pas se faire au mépris d'un ajustement aux besoins de l'enfant.
- **la normalisation** : comment vais-je pouvoir faire pour que ces adaptations soient mises en place et de manière la plus normale possible ? Il faut trouver une solution pour tous les élèves. En effet, une adaptation pour un élève peut rendre service à tous les autres.

Une école inclusive ce n'est pas une école avec des pratiques différentes pour chaque population mais une **pédagogie universelle**. Il faut que la porte d'entrée qu'on a construite convienne à tout le monde. Une école inclusive n'est pas une école qui sacrifie l'adaptation, ni la normalisation.

- Sommes-nous capables d'avoir une école qui produit des réponses par besoins ? Quels sont les professionnels nécessaires pour cette école inclusive ? Etre spécialisé est-ce un métier ou est-ce une fonction ? Comment peut-on fabriquer des professionnels spécialisés qui soient adaptés à la logique actuelle ?
- Dans le contexte français, la formation des enseignants est extrêmement courte et laisse peu de temps pour avoir une connaissance des différents publics. C'est pourquoi nous avons **besoin de spécialistes** pour évaluer les élèves (être capable de dire à un enseignant : « Tu vois, lui, tu peux lui enseigner ça »). Car être spécialisé cela veut dire être un professionnel capable de répondre sur une question en particulier (par exemple la question de l'autisme).

Forum des RASED

- Les enseignants ne savent plus quoi enseigner aux enfants qui sont très en difficultés car ils ne voient plus les capacités des élèves, ils ne voient plus le positif et n'arrivent plus à se placer au niveau de l'élève et voir ses réussites. L'enseignant spécialisé est alors présent pour **permettre à certains enfants de décrocher de la classe ordinaire**. L'école met en place des dispositifs qui vont lui permettre de répondre aux besoins des élèves. Les dispositifs s'adaptent. Une exclusion des professionnels spécialisés ne semble donc pas envisageable.

En résumé, dans l'idéal, l'école doit être une **école pour tous**. Elle doit être suffisamment accueillante. Une école inclusive est une école qui répond au besoin des élèves.

Ce n'est pas à la classe d'être inclusive mais à l'école. On joue sur l'organisation même de l'école. Il faut être capable de proposer d'autres organisations. L'école inclusive engendre des malaises terribles de tous les professionnels. Les professionnels spécialisés peuvent avoir pour mission de réintroduire du pouvoir d'action aux enseignants pour qu'ils puissent faire à nouveau leur métier. Mais cela nécessiterait de changer le métier d'enseignant spécialisé, de lui donner un statut qui le permette.

Eric PLAISANCE, invité de l'AFPEN : « De nouvelles notions pour de nouvelles pratiques dans une école « inclusive. »

Eric PLAISANCE est sociologue au Centre de recherche sur les liens sociaux, Professeur émérite de l'Université PARIS DESCARTES.

Pour Eric PLAISANCE, une des questions qui se posent est de savoir si l'inclusion est une nouvelle rhétorique des pouvoirs publics ou si elle donne de nouvelles pistes de réflexion pour l'action.

Le premier constat réalisé par Eric PLAISANCE est que moult **organisations internationales** sont complètement

engagées dans l'école inclusive : l'UNESCO (*L'éducation inclusive une formation à inventer*), l'OCDE, l'agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers. Il explique aussi que certains pays se sont emparés de la question il y a déjà longtemps. **En ITALIE**, par exemple, les classes

Forum des RASED

spéciales ont été supprimées depuis 1977, considérant que la place de tous les enfants était dans les classes ordinaires. Il y a donc eu une politique d'intégration avec le complément des professeurs de soutien (équivalent des enseignants spécialisés en FRANCE). Dans ce pays, il y a un professeur pour quatre enfants reconnus handicapés.

Pour lui, il y a **2 paradoxes** avec le terme « inclusion » :

- le premier paradoxe est que, dans le français courant, le **vocabulaire de l'inclusion** s'applique d'abord aux choses avant de s'appliquer aux personnes. Il y a ensuite eu une mutation du vocabulaire sous l'influence du vocabulaire de langue anglaise (inclusive éducation).
- le second paradoxe est l'**origine latine** du mot « inclusion » : il nous confronte à l'idée de fermeture et de clôture.

A partir de ces 2 paradoxes, le débat actuel (qui n'est pas encore clarifié au niveau international) est donc le suivant : l'inclusion fait-elle avancer plus que si nous parlons plutôt d'exclusion ? Cette question est tout à fait fondamentale.

Eric PLAISANCE expose les travaux de Felicity ARMSTRONG (*Spaced Out : Policy, Difference and the Challenge of Inclusive Education*) qui a fait des enquêtes de terrain en ANGLETERRE et en FRANCE. Elle établit la **distinction inclusion/exclusion**.

L'intégration est dans la continuité de l'éducation spéciale. Elle se réfère à des dispositifs techniques (rampes d'accès, incitation à la présence de ces enfants...).

Cette orientation intégrative n'implique pas nécessairement que les institutions (pré-scolaires et scolaires) accomplissent un changement radical (de culture, d'organisation) pour que l'accueil de tout enfant puisse être accompli. Les élèves qui sont intégrés ont le statut de visiteur. Ils sont traités tel quel et ne sont pas considérés comme des membres à part entière. En contrepartie, une perspective inclusive repose sur le fait que tous les enfants puissent fréquenter l'école la plus proche. Elle implique aussi une transformation culturelle et éducative de l'institution. Cela nécessite que les institutions bénéficient de ressources.

L'évolution vers l'éducation inclusive a modifié la dénomination même des enfants concernés. Le changement est complémentaire au changement institutionnel. L'idée est qu'il faut considérer les enfants qui sont dans des besoins particuliers sans être ciblés en terme de handicap. La dimension pédagogique est intégrée et plus seulement la dimension médicale.

L'accessibilité universelle ne se limite pas à la mobilité physique, c'est une définition beaucoup plus large. Il y a la possibilité pour tout un chacun d'accéder à tous les lieux. Il n'y a alors pas seulement des bénéfices pour les

personnes en situation de handicap mais un bénéfice pour tous. C'est une voie d'orientation dans une perspective d'universalité : tout le monde doit en profiter.

L'inclusion ce n'est pas forcément la perspective de tous les enfants dans le même lieu. A certains moments les différenciations sont importantes (individualisation ou en sous-groupes). Il est important de concevoir des orientations souples du soutien qui s'attachent au maximum à la **non-stigmatisation** des enfants, à la nécessité de positions flexibles. C'est pour cela qu'il faut maintenir des formations spécialisées. Malgré tout, il n'est pas possible de rester sur les propositions anciennes qui ont été développées par les RASED faisant distinction entre élèves en difficulté et élèves handicapés

car ce n'est plus une distinction qui fonctionne. Ce serait plutôt un obstacle si on pense à l'école inclusive et aux besoins éducatifs particuliers. Il faut concevoir des **modalités d'action coopératives**. On ne peut pas savoir tout faire.

Plutôt que de s'orienter vers des besoins éducatifs particuliers ou des diagnostics médicaux, il faudrait s'orienter vers la **réponse à la diversité des enfants accueillis**. Dans le contexte actuel, il y a cette difficulté à valoriser des appuis et des soutiens qui ne soient pas complètement collés aux orientations actuellement dominantes mais davantage tournées vers la relation. Les pouvoirs publics n'ont jamais pris le soin de préciser la différence entre la perspective inclusive et la perspective intégrative.

Pour aller plus loin :

- www.afpen.fr
- www.fname.fr
- www.fnaren.fr
- <http://www.appeldesappels.org/>
- <http://www.versunecoleinclusive.fr/>
- loi du 11 février 2005 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647>
- lien pour consulter « **L'éducation inclusive une formation à inventer** » : <http://fr.unesco.org/events/l%C3%A9ducation-inclusive-formation-inventer>
- Felicity Armstrong, « Intégration ou inclusion ? L'évolution de l'éducation spéciale en Angleterre » dans **Revue française de pédagogie** (pages 87 à 97), Institut National de Recherche Pédagogique, 2001
- Felicity Armstrong, *Spaced Out : Policy, Difference and the Challenge of Inclusive Education*, Springer Netherlands, 2003